

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****du 08 juillet 2019****n°022****page 1/2****EXTRAIT:**

**GRAND
CHÂTELLERAULT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25**PRESENTS (2 3) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINÉ, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, M.GAUTHIER, M.HENEAU, Mme PIAULET, M.MELQUIOND****POUVOIRS (1) : M.GUIMARD donne pouvoir à M.PEROCHON****EXCUSES (1) : Mme DE COURREGES****Nom du secrétaire de séance : Jean-Claude BONNET****RAPPORTEUR : Madame Évelyne AZIHARI****OBJET : Voeu pour l'appel national des coquelicots**

L'agglomération de Grand Châtellerault est sensibilisée par l'association « Nous voulons des coquelicots Grand Châtellerault » pour relayer localement l'appel national visant à interdire les pesticides de synthèse, dont fait partie le glyphosate.

Cette initiative correspond tout à fait aux efforts que Grand Châtellerault et ses partenaires accomplissent pour mettre en œuvre une transition écologique sur le territoire et pour promouvoir la santé environnementale au bénéfice de tous les habitants. Grand Châtellerault approuve donc l'appel national des coquelicots et souhaite favoriser l'écho donné localement à cette démarche.

Nous souhaitons à ce que les agriculteurs soient accompagnés par une recherche active de solutions alternatives au niveau national et européen, permettant une transition adaptée aux problématiques du monde agricole.

* * * * *

VU l'article 3.II.2 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence en matière de protection de l'environnement et de lutte contre la pollution de l'air,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT que les pesticides de synthèse sont désastreux pour la biodiversité et pour la santé humaine ,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide de s'associer à l'appel national des coquelicots pour interdire les pesticides de synthèse.

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 09/07/2019

Reçu en préfecture le 09/07/2019

Affiché le



ID : 086-248600413-20190708-BC_20190708_022-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 08 juillet 2019

n°022

page 2/2

Certifié exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Publié au siège de Grand Châtellerault le

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique,
Nadège GROLLIER